

ACTUALITÉS

Le Village du réemploi et de la réparation

Une date à inscrire dans votre agenda !



Le SMICTOM Sud-Est 35 organise la 2^{ème} édition du Village du Réemploi et de la Réparation le samedi 13 mai à la salle Tréma de Noyal-sur-Vilaine.

Dans le cadre du label Territoire Économe en Ressources, le SMICTOM Sud Est 35 organise, avec le soutien du Pays de Châteaugiron Communauté, un salon sur le Réemploi et la Réparation. Un évènement territorial dédié à la seconde vie des objets. Pour cette deuxième édition, le salon aura lieu le samedi 13 mai 2023 de 10h à 18h, à la salle Tréma de Noyal-sur-Vilaine.

Au cours de cet évènement convivial, participatif et ouvert à tous, les acteurs locaux du réemploi des objets vous feront découvrir des moyens et idées pour agir au quotidien afin de moins jeter.

Artisans, artistes ou encore associations viendront partager les bonnes pratiques à travers un parcours interactif, des animations, des ateliers pratiques (DIY), des expositions ou encore des conférences.

Et pourquoi ne pas venir avec vos objets pour leur donner une seconde vie ? Les bénévoles du repair café n'attendent que vous pour apprendre ensemble à réparer les petites pannes. Des objets dont vous n'avez plus l'utilité ? Venez faire un tour sur la zone de gratuité pour déposer vos trésors et peut-être dégoter une petite merveille !

Programme complet à venir sur le site du SMICTOM : www.smictom-sudest35.fr

Tri des déchets organiques : qu'est-ce qui va changer dès 2024 ?



Mesure phare de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, une généralisation du tri à la source des biodéchets doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Mais qu'est-ce que cela signifie vraiment pour les foyers ?

QUE DIT LA LOI ?

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution permettant de trier chez eux leurs déchets organiques. Autrement dit, le SMICTOM Sud-Est 35 devra être en mesure de proposer à chaque habitant, quel que soit son type d'habitation, un moyen de tri des déchets organiques. En matière de tri à la source et de valorisation, il n'y a pas de solutions clés en main. Chaque commune a ses spécificités, si bien que ce qui fonctionne dans l'une ne sera pas forcément adapté à l'autre. C'est pourquoi la collectivité proposera plusieurs solutions, adaptées au contexte local.

À CHAQUE HABITANT, SA SOLUTION

Le tri des déchets est devenu un geste quotidien. Pourtant, 34% de nos ordures ménagères contiennent encore des déchets qui peuvent être valorisés directement à la maison. Quels sont ces déchets ? Les coquilles d'œufs, les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, le marc de café... En bref : les déchets biodégradables ! Mais comment les sortir de notre poubelle ?

Le compostage dans son jardin

Déposés dans un composteur, petits invertébrés et bactéries viendront se nourrir directement de vos restes. Après quelques semaines, vous disposerez d'un terreau 100 % naturel : le compost. Et hop, ce qui vient de la terre, retourne à la terre ! Une boucle vertueuse qui participe à l'équilibre de la nature, à l'entretien des sols et qui vous permet de réduire vos déchets. Révolutionnaire et simplissime, qui dit mieux ?

Le compostage en pied d'immeuble

Les habitants d'immeubles aussi peuvent composter ! Un espace vert dédié, des référents identifiés et des voisins motivés : voilà tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement d'un site de compostage partagé entre voisins ! Chacun dépose, mélange, entretien et utilise l'engrais obtenu. Plus de 20 sites sont déjà en place sur le territoire. Tout le monde peut en faire la demande, il suffit simplement de contacter le SMICTOM.

La collecte séparée

Enfin, pour les zones urbaines très denses, sans espace vert et où l'installation d'un composteur partagé est impossible, une collecte en apport volontaire dans des points de regroupement pourra être organisée.

SERVICES EN LIGNE

Vente de composteurs : réservez le vôtre dès maintenant !

LE COMPOST, L'ALLIÉ DU JARDINIER

Le composteur est l'outil incontournable pour toute personne souhaitant réduire ses déchets. S'il permet l'élimination de presque 34% de la poubelle d'ordures ménagères, il est également l'allié incontestable du jardinier. Le compostage permet d'obtenir un engrais gratuit et naturel, tout en éliminant la quasi-totalité de ses déchets de cuisine et de jardin.

UNE REDUCTION AVEC LE SMICTOM

Afin d'encourager la pratique et de permettre à chacun de réduire ses ordures ménagères, le SMICTOM organise des ventes de composteurs à tarif réduit.

Les prochaines distributions auront lieu :

- samedi 10 juin 2023 à Châteaugiron - Réservation avant le 28 avril
- Mardi 20 juin 2023 à Bais - Réservation avant le 5 mai
- Samedi 1er juillet 2023 à Vitré - Réservation avant le 12 mai
- Samedi 13 septembre 2023 à Retiers - Réservation avant le 11 Août
- Mardi 3 octobre 2023 à Châtillon-en-Vendelais - Réservation avant le 18 Août

Plus d'informations et réservations sur www.smictom-sudest35.fr, rubrique « démarches en 1 clic »

Planning de distribution des sacs jaunes



Tout au long de l'année, le SMICTOM Sud-Est 35 distribue deux rouleaux de sacs jaunes aux habitants collectés en porte-à-porte.

Le planning de distribution des sacs jaunes dans votre commune est disponible sur le site du SMICTOM, rubrique « actualités » ou sur le www.smictom-sudest35.fr/calendrier-de-distribution-des-sacs-jaunes/

BIEN UTILISER SES SACS JAUNES

L'acquisition et la distribution des sacs jaunes ont un coût chaque année pour la collectivité. Cela entre dans la composition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, payée par les usagers. Détourner leur usage, c'est augmenter leur besoin et donc leur coût pour l'habitant.

Alors évitons de les utiliser pour transporter les tontes de pelouse à la déchèterie, protéger les arbustes du gel en hiver ou s'en servir pour les ordures ménagères non-recyclables... D'autres solutions existent pour cela.

EN BREF

Règles de collecte du bac gris et des sacs jaunes

Pour le bon déroulement de la collecte et pour ne pas nuire au cadre de vie de la commune, quelques règles sont à respecter :

- Sortir le bac et les sacs jaunes **uniquement la veille au soir de la collecte**
- Poser les sacs au sol ou sur le couvercle sur bac **sans les accrocher aux portails**
- Récupérer le bac directement après la collecte et **ne pas le laisser sur la voie publique toute la semaine**

Le SMICTOM vous offre un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur à végétaux.

Réduire ses déchets de jardin : c'est possible grâce au broyage ! Le principe est simple, il s'agit



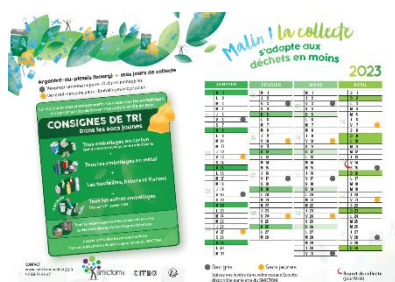
de déchiqueter les déchets verts pour réduire leur volume. Cela **permet d'obtenir du broyat**, un produit naturel qui peut être utilisé dans votre jardin en **paillage** (pour protéger les sols et plantations) ou en complément de vos déchets de cuisine dans le **composteur**.

Après avoir taillé vos haies et vos arbustes, le volume de branchages obtenu peut être très imposant. **Le broyage est une solution écologique et économique pour les réutiliser directement chez soi et éviter les déplacements en déchèterie.** Envie

de vous y mettre ? Le SMICTOM vous accompagne ! Bénéficiez un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés.

Pour en bénéficier : <https://www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/reserver-un-broyeur/>

A TELECHARGER



Calendrier de collecte des bacs et sacs jaunes

Télécharger le calendrier de collecte de votre commune sur le site du SMICTOM : <https://www.smictom-sudest35.fr/mesdechets/le-calendrier-de-collecte/>